

# La recherche responsable

*sous la direction de*  
Isabelle Royer

*avec le soutien exceptionnel de*  
Michelle Bergadaà



**ISABELLE ROYER<sup>1</sup>***Université Lyon 3, IAE*

# La responsabilité des chercheurs en gestion

## I – RESPONSABILITÉ ET RESPONSABILITÉS

La responsabilité des chercheurs est un thème d'actualité au sein du monde académique ainsi que plus largement dans l'espace public. Bien que les médias relayent principalement les débats concernant la biologie, la médecine ou la physique, la question de la responsabilité des chercheurs traverse toutes les disciplines. Après la médecine, les sciences humaines réfléchissent à la mise en place, en France, de codes de déontologie visant à rappeler, avant de sanctionner, la responsabilité des chercheurs. Celle-ci, sous son acception traditionnelle, consiste avant tout à ne pas faire de tort à autrui et si tel est le cas, à réparer les

dommages causés. Au-delà de son acception traditionnelle limitée à la conduite et la diffusion du travail de recherche, la société demande maintenant aux chercheurs de contribuer activement aux débats publics concernant les risques liés aux innovations scientifiques (exemples : génome, OGM, nanotechnologies) et à la résolution des problèmes (exemple : développement des pays africains), c'est-à-dire étendre sa responsabilité traditionnelle à une responsabilité sociale. Si le principe de responsabilité, sous sa forme traditionnelle, est peu discuté, la responsabilité sociale du chercheur l'est davantage et dans les deux cas, leurs implications pratiques font l'objet de nombreux débats. Dans ce vaste mouvement académique et public relatif à la

DOI:10.3166/RFG.216.65-73 © 2011 Lavoisier, Paris

1. Je remercie Michelle Bergadaà de m'avoir accompagnée dans la constitution de ce dossier spécial et notamment d'avoir pris en charge la gestion des articles dont je connaissais les auteurs. Je tiens à la remercier pour cette aide ainsi que pour son expertise. Je remercie également Emmanuel Bayle et Marielle Payaud qui ont participé à l'organisation de l'atelier du groupe méthodologie de l'AIMS sur le thème « Éthique, responsabilité sociale et pratiques de recherche en management » qui s'est déroulé à Lyon en mars 2010 et est à l'origine de ce dossier.

responsabilité des chercheurs, les chercheurs en gestion ne font pas exception et l'objectif de ce dossier est de contribuer au débat dans les sciences de gestion.

La responsabilité des chercheurs peut être définie aujourd'hui comme le fait de répondre de ses actes de recherche, comme de ses non-actes, « ici et là, aujourd'hui et demain » (Bergadaà, 2004, p. 69). Elle porte donc sur les conséquences des actions du chercheur dans le cadre de sa profession et diffère ainsi notamment de la morale qui porte essentiellement sur les intentions plus que les conséquences et qui n'est pas limitée au cadre de l'exercice de sa profession (Bergadaà, 2004). On peut distinguer au moins trois communautés envers lesquelles s'exerce la responsabilité du chercheur en gestion : les participants à la recherche, la communauté académique (incluant les universités et écoles, les financeurs, les associations académiques et les revues), la société au sens large qui étend considérablement le cadre des responsabilités, que ce soit dans le temps et l'espace.

Il est aujourd'hui communément admis que le chercheur ne doit pas faire de tort aux personnes participant à ses recherches. Le principal débat pour les gestionnaires est la pertinence de l'importation de codes de déontologie existant déjà en France dans d'autres disciplines telles que la médecine, ou en gestion dans d'autres pays tels que le Canada ou les États-Unis. Leur développement outre-Atlantique constitue une incitation à les introduire en France en raison du développement des contrats de recherche internationaux et des publications dans les revues de ces pays. Ces codes de déontologie rappellent le principe élémentaire de ne pas faire de mal à autrui, lequel a parfois été bafoué jusqu'au début des années 1970,

entraînant des décès lors d'expérimentations en médecine par exemple (Cefaï, 2009). Au-delà des principes, les codes de déontologie définissent une procédure rigoureuse de contrôle de la recherche incluant l'information préalable à un accord signé du participant de manière à obtenir un « consentement éclairé ». Ils requièrent notamment que l'accord signé par le participant précise entre autres : les objectifs de la recherche, les financeurs, les procédures dont la garantie de confidentialité, l'utilisation qui sera faite des résultats et les désagréments possibles liés à la participation à la recherche. Ces codes qui permettent de prévenir d'éventuels actes dommageables de la part des chercheurs sont critiqués pour les conséquences qu'ils entraînent notamment pour les recherches qualitatives (Langley et Royer, 2006). Cefaï (2009, p. 4) y voit un risque de « tyrannie de bureaucraties de la vertu ». De manière générale, des voix s'élèvent non contre les principes mais contre la bureaucratisation et la judiciarisation découlant des codes de déontologie. Ceux-ci peuvent en effet conduire à empêcher certains sujets de recherche, sur des pratiques illégales par exemple, ou se priver d'opportunités d'étudier des phénomènes d'actualité en raison des délais d'acceptation de la recherche. Les codes existants sont perçus comme particulièrement dommageables pour les recherches ethnographiques ou plus généralement qualitatives (Cefaï, 2009). En effet, le consentement éclairé pose problème pour les recherches inductives ou abductives dans lesquelles l'objet de recherche se construit ou est co-construit avec les participants, et les procédures méthodologiques peuvent évoluer et donc ne pas être clairement spécifiées *ex ante*

sous forme contractuelle. Par suite, certains militent pour la formation des chercheurs (Cefai, 2009) et l'autorégulation plutôt que pour un système de contrôle *ex-ante* par la société.

Une deuxième responsabilité du chercheur est celle envers la communauté scientifique à laquelle il appartient. La responsabilité traditionnelle du chercheur est de produire de nouvelles connaissances de qualité, c'est-à-dire souvent considérées comme valides et fiables. Elle implique donc de bannir la tricherie et le plagiat qui ne remplissent pas les critères de validité et de nouveauté. Si cette mission traditionnelle très ouverte et qualitative n'est globalement pas remise en cause, le débat porte sur l'évolution du contexte institutionnel qui inciterait à en dévier. Ainsi par exemple, les contraintes quantitatives de production d'articles scientifiques par les chercheurs ne seraient pas sans effets secondaires. Dans une étude réalisée au Canada, les répondants estiment que la crainte de ne pas avoir une productivité suffisante serait la première cause d'inconduite en recherche, suivie par le désir de progression de carrière et l'obtention de budgets de recherche (Cossette, 2007). Ces écarts de conduite prennent des formes diverses (Cossette, 2007). La quête de publications constitue une incitation directe à fragmenter artificiellement des résultats de recherche pour multiplier le nombre d'articles. Elle peut également conduire à soumettre des manuscrits de recherche non finalisés aux résultats encore incertains, et à introduire des éléments erronés dans les articles pour favoriser leur acceptation par les évaluateurs anonymes. Lors de l'enquête effectuée par Bedeian (2003), près du quart des répondants indiquaient avoir déjà introduit des changements qu'ils considéraient

comme incorrects. La pression à la publication peut aussi inciter au plagiat, et à l'auto-plagiat qui consiste à publier quasiment le même article dans deux revues différentes. Par suite, des voix s'élèvent à l'encontre des procédures de contrôle quantitatives de la production scientifique ou tout au moins des quantités requises et des revues considérées dans les comptes.

La troisième responsabilité est la responsabilité sociale, c'est-à-dire les conséquences des activités du chercheur sur la société. Cette troisième dimension élargit les perspectives et interroge la pertinence ou l'utilité des sujets choisis par les chercheurs et la manière dont ils les abordent. Bien que cette troisième dimension fasse partie de la Charte européenne du chercheur (European Communities, 2005), elle est la plus débattue. Contrairement aux autres formes de responsabilité, il existe un débat entre les partisans d'une recherche engagée dans la société où le chercheur doit répondre des conséquences de ses travaux, d'une part et ceux qui limitent la responsabilité du chercheur à la production de connaissances et donc le considèrent non responsable des utilisations négatives qui peuvent être faites de ses connaissances, d'autre part. D'autres débats portent sur la pertinence des connaissances produites, qui ne doivent pas seulement être nouvelles mais aussi utiles. Les chercheurs sont parfois critiqués pour rester dans leur tour d'ivoire (Simon, 1994), produire des travaux sans intérêt, des connaissances qui ne sont pas actionnables (Avenier et Schmitt, 2007) ou encore pour soutenir le pouvoir des dominants au détriment des dominés (Brief, 2000). Mais qui peut juger de la pertinence d'un sujet et de la manière de l'aborder ? Face à ces problèmes impliquant des valeurs qui ne sont

pas nécessairement partagées, une solution consiste à inviter à la multiplication des perspectives (Brief, 2000 ; Van de Ven, 2007) et à l'ouverture transdisciplinaire (Durand *et al.*, 2009). Au-delà du choix des sujets, la responsabilité sociale concerne également la diffusion des connaissances produites ou co-produites, que ce soit par leur mise en œuvre dans le cadre par exemple de recherches-interventions ou recherches-actions, leur diffusion *via* la filière traditionnelle que constitue l'enseignement mais aussi les médias pour toucher le grand public. Sans aller jusqu'à participer aux débats publics, ni devenir lanceur d'alerte, le chercheur est tenu de diffuser ses résultats à l'ensemble de la société de manière à ce qu'ils soient compris par des non-spécialistes (European Communities, 2005). D'autres ajoutent un devoir d'information des conséquences tant positives que négatives que les recherches peuvent avoir sur la société. Durand *et al.* (2009 p. 26) ont ainsi proposé comme principes dans une « charte pour une recherche en management inscrite dans la société » que le chercheur analyse l'impact des résultats de la recherche sur les parties prenantes et les usages possibles de la recherche.

Si la responsabilité envers chacune de ces communautés suscite elle-même débat, la prise en compte de plusieurs peut créer des obligations contradictoires. Par exemple, la garantie d'anonymat des répondants est difficilement compatible avec la transparence méthodologique exigée par certaines revues académiques qui demandent de spécifier les fonctions des personnes interrogées dans les études de cas dont les propos deviennent aisément reconnaissables par leurs collègues. L'obligation d'un consentement

éclairé signé rend difficile l'investigation de thématiques liées à des pratiques illégales qui pourraient pourtant être utiles à la société. La recherche de financement sur projets, qu'ils soient publics ou privés, peut détourner certains chercheurs de travaux sur des thématiques utiles à la société au profit d'autres thématiques dont l'utilité se limite aux financeurs. Ces quelques exemples illustrent des débats et difficultés rencontrés pour la pratique d'une recherche responsable en gestion.

## II – CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES

L'objectif de ce dossier est de contribuer au débat en apportant des regards variés et complémentaires sur la question de la responsabilité des chercheurs en gestion. Il s'agit de rendre compte des réflexions actuelles de la part des chercheurs, et de donner à voir des réponses visant à tenir compte de leur responsabilité dans des situations délicates ou suggérer des pistes pour le faire. Les contributions retenues ont été choisies de manière à diversifier les perspectives, en termes de discipline de gestion (marketing, management, finance), de démarche de recherche (ethnographie, entretien, enquête, modèle mathématique), de thématique (choix des sujets de recherche, enseignement, sujets sensibles, théories critiques, droit) et de perspectives (impact des recherches sur la société, incidences de la responsabilité sur les méthodologies et perspectives théoriques mobilisées par le chercheur, et aspects légaux).

Les deux premières contributions analysent l'impact des activités du chercheur sur la société. Le premier article de Hélène Delacour, Jessica Fouilloux et Sébastien Liarte est intitulé « Toutes les recherches

doivent-elles être menées ? Performativité, surpâturage et responsabilité du chercheur en finance ». Il montre par l'exemple de la crise financière de 2007 comment des travaux de recherche en gestion peuvent avoir un impact considérable sur la société. Il examine ensuite de façon détaillée comment l'environnement institutionnel du chercheur influence ses choix de recherche. Les auteurs interrogent ainsi la responsabilité sociale du chercheur au cœur de son métier, c'est-à-dire le choix de son thème de recherche et la nature de sa contribution scientifique.

Le deuxième article, intitulé « La responsabilité de l'enseignant chercheur dans la formation des ingénieurs financiers », offre une perspective complémentaire en se focalisant sur l'incidence de l'activité d'enseignement. À partir d'une analyse du contenu des programmes de formation des principales écoles formant les « quants », les auteurs, Philippe Gillet et Henri Zimnovitch, interrogent la responsabilité des enseignants-chercheurs dans la prise de conscience des étudiants concernant leur responsabilité dans le cadre de leur future activité professionnelle. Ensemble, ces deux contributions couvrent les principales activités du métier d'enseignant-chercheur.

Les deux articles suivants donnent à voir des réponses apportées par des chercheurs face à leurs responsabilités devant leurs répondants et leurs commanditaires. Les auteurs y dévoilent, non sans un certain courage, leurs questionnements, hésitations et choix avant de les discuter. L'article d'Amina Béji-Bécheur, Maud Herbert et Nil Özçağlar-Toulouse est intitulé « Étudier l'ethnique : la construction de la responsabilité des chercheurs face à un sujet sensible ». Par une approche réflexive sur leur

démarche de recherche, les auteurs suggèrent des réponses méthodologiques pour étudier des sujets sensibles et communiquer les résultats de recherche dans une démarche responsable.

L'article d'Isabelle Corbett-Etchevers intitulé « De Candide à Zarathoustra : Les transformations de l'engagement du chercheur au cours d'une recherche ethnographique » présente une expérience très différente de l'article précédent. Alors que Béji-Bécheur, Herbert et Özçağlar-Toulouse nous font part d'une expérience collective de chercheurs confirmés utilisant des méthodes variées, Corbett-Etchevers relate une expérience individuelle d'un chercheur débutant. L'article montre sous forme d'un récit vivant les étapes de transformation d'un engagement de nature phénoménologique auprès des commanditaires de la recherche vers un engagement plus politique dénonçant la domination exercée par la direction sur l'outil étudié. Le processus de transformation imprévu et largement inconscient illustre incidemment l'inadaptation des codes de déontologie issus des méthodes expérimentales aux approches ethnographiques. Ensemble, ces deux articles offrent une variété de situations dans lesquelles nombre de chercheurs peuvent se reconnaître et par suite les aider à construire leur propre réponse.

Le cinquième article d'Anne-Sophie Courtier et Bernard Leca apporte une perspective très différente des articles précédents en abordant la question de la responsabilité sous sa forme juridique. Intitulé « La responsabilité pénale du chercheur en sciences de gestion », l'article informe des risques encourus par les chercheurs ne respectant pas le cadre légal des sciences humaines ainsi que des protections qu'il offre. Il four-

nit des informations utiles aux chercheurs ainsi qu'aux participants aux recherches en gestion.

### III – THÈMES TRANSVERSAUX

Deux thèmes transversaux sont apparus dans la plupart des articles de ce dossier et méritent d'être notés pour l'aspect paradoxal qu'ils présentent : l'importance de l'épistémologie et l'encastrement social du chercheur. L'ensemble des contributions décrit un chercheur qui a le devoir de suivre un comportement responsable et rappelle le libre arbitre du chercheur que ce soit face à ses thèmes de recherche (Courtier et Leca ; Delacour, Fouilloux et Liarte), à ses enseignements (Gillet et Zimnovitch), ses méthodologies de recherche et présentation des résultats (Béji-Bécheur, Herbert et Özçağlar-Toulouse), et ses approches théoriques (Corbett-Etchevers). Toutefois, tous démontrent ou suggèrent également l'influence significative de l'environnement que ce soit en amont sur les choix effectués par le chercheur, et en aval sur les conséquences de ses travaux.

#### 1. L'épistémologie

Un point commun à la plupart de ces contributions est l'incidence de l'épistémologie sur la responsabilité qui oppose la perspective positiviste, où le chercheur est extérieur à la réalité qu'il étudie et n'est donc pas responsable de l'utilisation des connaissances qu'il a produites, aux épistémologies interprétatives et constructivistes qui incitent le chercheur à considérer les parties prenantes dans sa démarche de recherche. L'épistémologie constitue l'explication majeure de Gillet et Zimnovitch de la prise de conscience ou non de la responsabilité

des gestionnaires dans l'exercice de leur profession. Delacour, Fouilloux et Liarte indiquent également l'épistémologie comme une explication des choix des thèmes de recherche. Sans développer ce thème, Béji-Bécheur, Herbert et Özçağlar-Toulouse, et Corbett-Etchevers indiquent leur positionnement interprétatif et décrivent leur travail réflexif. Si les positions non positivistes impliquent pour le chercheur de tenir compte des conséquences de ses actions, il convient de noter que l'intention du chercheur et le caractère performatif de ses résultats ne sont pas nécessairement liés. En effet, certains travaux théoriques *a priori* peu actionnables peuvent avoir des incidences considérables sur la société (Delacour, Fouilloux et Liarte) et d'autres recherches menées dans le souci des conséquences à court terme n'ont pas toujours celles escomptées (Corbett-Etchevers). Cette absence de relation stricte entre l'intention de production et l'usage des théories conduit à considérer que le réalisme critique, notamment sous sa forme campbellienne, semble le plus apte à décrire les sciences de gestion. En effet, conformément à la théorie évolutionniste, les théories y sont considérées comme des variations intentionnelles ou non qui sont ensuite sélectionnées par le contexte qui retiendra celles qui sont les plus aptes à résoudre les problèmes du moment (McKelvey, 1997 ; Van de Ven, 2007), les autres disparaissant dans l'oubli. Par suite, sans un environnement qui favorise lui aussi la responsabilité sociale, le chercheur responsable peut se retrouver dans une situation proche de celle décrite par Brief (2000) pour les recherches critiques, c'est-à-dire produire des connaissances qui sont



ignorées des managers. Loin de conduire au fatalisme et à l'inaction, l'incidence majeure de l'environnement invite le chercheur à agir sur l'environnement, qu'il soit académique ou public. C'est ainsi que certains invitent les chercheurs responsables à devenir acteurs du débat public et des évolutions sociétales, avec au minimum un devoir d'information concernant les risques liés à certaines utilisations actuelles ou potentielles de leurs travaux en regard de leurs bénéfiques.

## 2. L'encastrement social du chercheur en gestion

Les articles de ce dossier invitent à considérer le chercheur en gestion non pas comme étant isolé dans une tour d'ivoire mais encastéré dans des communautés qui l'aident mais aussi le contraignent, peuvent avoir des attentes contradictoires et renforcer ainsi les tensions du chercheur relatives à ses responsabilités. Si le chercheur responsable doit se soucier des conséquences de ses actes sur la société, la société à l'inverse influence ses travaux. Quatre articles montrent l'incidence de l'utilisateur final sur les pratiques de recherche. Delacour, Fouilloux et Liarte démontrent une incidence indirecte des utilisateurs sur les sujets de recherche *via* les recherches qu'ils financent ou leur rôle d'évaluateur dans les revues académiques. Gillet et Zimnovitch indiquent l'incidence des employeurs sur les enseignements. Deux autres articles illustrent une incidence directe des commanditaires sur les méthodologies utilisées (Béji-Bécheur, Herbert et Özçağlar-Toulouse) et les dilemmes (Corbett-Etchevers) ou précautions (Béji-Bécheur, Herbert et Özçağlar-Toulouse) qu'implique la présentation des résultats. Bien que l'utilisateur final fasse traditionnellement partie

de la société au sens large, les frontières entre communauté de recherche, société et répondants sont parfois floues : les commanditaires peuvent faire partie du terrain de recherche (Corbett-Etchevers), l'industrie participer au financement (Béji-Bécheur, Herbert et Özçağlar-Toulouse ; Delacour, Fouilloux et Liarte) et au système d'évaluation des chercheurs (Delacour, Fouilloux et Liarte). Cette porosité des frontières, caractéristique des sciences sociales mais peut-être encore plus importante dans les sciences de gestion, rend plus complexe une démarche responsable.

## CONCLUSION

L'ensemble des articles offre des perspectives variées et complémentaires sur la responsabilité du chercheur en gestion. Ils montrent diverses conséquences des activités du chercheur sur la société, illustrent des questionnements et dilemmes, suggèrent des réponses et rappellent ses obligations devant le droit pénal. Pour cela, les articles mobilisent tous des situations particulières à caractère extrême : crise financière, sujet sensible, perspective théorique controversée et droit pénal. Ces situations ne constituent probablement pas le quotidien de la plupart des chercheurs en gestion. Par leur caractère extrême, ces situations permettent de montrer plus clairement les phénomènes qui peuvent exister de manière moins saillante ailleurs (Pettigrew, 1990) et par suite permettre de suggérer des solutions possibles qui pourront être utiles dans d'autres contextes plus ordinaires. Par ailleurs, ces situations rappellent que la recherche en gestion à travers ses différentes disciplines, stratégie, management, comptabilité, finance, ressources humaines, système d'in-

formation et marketing, peut avoir des répercussions importantes aussi diverses que la structure des industries ou les revenus, le bien-être et la santé des salariés et consommateurs. Elles rappellent également que les sciences de gestion peuvent s'intéresser à des sujets sensibles ou des perspectives en dehors des paradigmes dominants.

Malgré la diversité des thèmes et approches contenus dans ce dossier, d'autres thèmes n'ont été que peu, ou pas, abordés.

Tout d'abord, les articles restent principalement focalisés sur les rôles traditionnels du chercheur. Son rôle d'acteur, au-delà de la production et la diffusion de connaissance auprès des audiences traditionnelles que sont les commanditaires des recherches et les étudiants, est peu présent dans les articles. Pourtant, le chercheur responsable est invité à diffuser les connaissances qu'il a produites auprès d'une audience plus large. Ce type de diffusion requiert des compétences qui ne sont pas celles traditionnelles du chercheur qu'il devra par conséquent acquérir. Cette nouvelle activité de diffusion des connaissances peut-elle créer de nouveaux dilemmes ? Comment mener cette activité supplémentaire parallèlement à la demande d'une production croissante d'articles scientifiques qui conditionne les budgets de recherche ? Le chercheur en gestion peut également lui-même mettre en œuvre les connaissances qu'il produit ou coproduit dans le cadre de recherche-action par exemple, ou bien en appliquer d'autres dans le cadre de recherche-intervention. Cette situation d'acteur peut poser des questionnements (Drevet, 2009) et amener des réponses spécifiques qui mériteraient d'être étudiés. Un autre thème absent de ce dossier est l'in-

cidence des technologies de l'information sur la responsabilité du chercheur. Des questions se posent concernant l'utilisation des forums ou des échanges ayant lieu dans le cadre de communautés. Certains y voient des problèmes nouveaux par rapport au devoir de consentement éclairé alors que d'autres considèrent qu'il s'agit seulement des problèmes liés à l'observation et aux approches ethnographiques dont la netnographie est issue (Kozinets, 2002). Que soulève l'utilisation des textes sur Internet au plan légal ? Le débat de la particularité des technologies de l'information s'étend aussi aux pratiques illégales au sein de la communauté scientifique : vol d'idées, de données et plagiat qui seraient favorisés ou au contraire réduits en raison de la facilité à identifier et prouver le forfait. Des recherches quantitatives et qualitatives permettraient d'éclairer ce débat.

Enfin, les articles de ce dossier adoptent tous le point de vue du chercheur. Si les articles ont montré l'encastrement social du chercheur, ils ne présentent pas le point de vue des parties prenantes sur le chercheur. Des travaux exploratoires dans le domaine de la consommation de l'enfant ont montré que les différentes parties prenantes : industriels, parents, associations, chercheurs, enseignants, considèrent leur responsabilité partagée (Gollety et Nicolas-Hemar, 2010). Analyser le regard que portent les parties prenantes sur la responsabilité du chercheur en gestion pourrait constituer un renversement de perspective complémentaire à celle de ce dossier. Malgré les débats encore présents parmi les chercheurs, la responsabilité sociale fait désormais partie du code de conduite du chercheur en dépit d'un environnement qui ne la facilite pas toujours.

## BIBLIOGRAPHIE

- Avenier M.-J. et Schmitt C., « Élaborer des savoirs actionnables et les communiquer à des managers », *Revue française de gestion*, vol. 33, n° 174, 2007, p. 25-42.
- Bedeian A.G., “The manuscript review process: The proper roles of authors, referees, and editors”, *Journal of Management Inquiry*, vol. 12, 2003, p. 331-338.
- Bergadaà M., « Évolution de l'épistémé économique et sociale: proposition d'un cadre de morale, de déontologie, d'éthique et de responsabilité pour le marketer », *Recherche et Applications en Marketing*, vol. 19, n° 1, 2004, p. 55-72.
- Brief A. P., “Still Servants of Power”, *Journal of Management Inquiry*, vol. 9, n° 4, 2000, p. 342-351.
- Cefaï D., « Codifier l'engagement ethnographique ? Remarques sur le consentement éclairé, les codes d'éthique et les comités d'éthique », *La vie des idées*, www.laviedesidees.fr, 18 mars 2009.
- Cossette P., *L'inconduite en recherche. Enquête en sciences de l'administration*, Presses de l'Université du Québec, 2007.
- Drevet B., « Responsabilité sociale et Recherche-intervention : Quelles conséquences pour l'activité du chercheur ? », *Journée Épistémologie et Méthodologies AIMS*, Caen, 25 mars 2009.
- Durand R., Charreire-Petit S. et Warnier V., « Tribune: Pour des sciences de gestion en prise avec la société », *Revue française de gestion*, vol. 35, n° 194, 2009, p. 15-28.
- European Communities, *Charte européenne du chercheur : code de conduite pour le recrutement des chercheurs*, [http://ec.europa.eu/eracareers/pdf/eur\\_21620\\_en-fr.pdf](http://ec.europa.eu/eracareers/pdf/eur_21620_en-fr.pdf), 2005.
- Gollety M. et Nicolas-Hemar V., « Quelle éthique pour les chercheurs en marketing des produits destinés aux enfants ? Regards croisés sur les responsabilités des différents acteurs », *Journée Éthique, Responsabilité sociale et Pratiques de recherche en management*, AIMS, Lyon, 31 mars 2010.
- McKelvey B., “Quasi-natural Organization Science”, *Organization Science*, vol. 8, n° 4, 1997, p. 352-380.
- Kozinets R.V., “The Field Behind the Screen: Using Netnography for Marketing Research in Online Communities”, *Journal of Marketing Research*, vol. 39, n° 1, 2002, p. 61-72.
- Langley A. et Royer I., “Perspectives on doing case study research in Organizations”, *M@n@gement*, vol. 9, n° 3, 2006, p. 73-86.
- Pettigrew A.M., “Longitudinal Field Research on Change: Theory and Practice”, *Organization Science*, vol. 1, n° 3, 1990, p. 267-292.
- Simon H., “Marketing Science's Pilgrimage to the Ivory Tower”, *Research Traditions in Marketing*, Laurent G., Lilien G.L. et Pras B. (éds.), Kluwer, Boston, 1994, p. 27-43.
- Van de Ven A., *Engaged scholarship: A guide for organizational and social research*, Oxford University Press, 2007.

